

## BUREAUX

Autun  
Le Creusot  
Chalon-sur-Saône  
Montceau-les-Mines

## ASSOCIÉS

Philippe BONNIN  
Vincent OLIVIERI  
Philippe VOELKLIN

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

## **ASSOCIATION I.M.C.**

### **Infirmes Moteurs Cérébraux**

**Siège Social : 286 Avenue des Saugeraies – 71000 - MACON**

**RCS : 379 341 308 000 11**

**Exercice clos le 31 Décembre 2018**

BUREAUX

Autun  
Le Creusot  
Chalon-sur-Saône  
Montceau-les-Mines

ASSOCIÉS

Philippe BONNIN  
Vincent OLIVIERI  
Philippe VOELKLIN

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

### Association des Infirmes Moteurs Cérébraux Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux Sociétaires,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association des Infirmes Moteurs Cérébraux** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2018** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1<sup>er</sup> Janvier 2018** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « faits caractéristiques de l'exercice formulés dans l'annexe aux comptes, concernant l'incendie du bâtiment en construction ».

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Les subventions ont pu être validées par rapprochement avec les justificatifs correspondants.**
- **Les achats et les ventes enregistrées au compte de résultat ont été contrôlés par le biais d'une revue analytique et de sondages sur pièces, notamment dans le but de valider la séparation des exercices, l'exhaustivité et la réalité de ces enregistrements.**

**Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Sociétaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement Association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

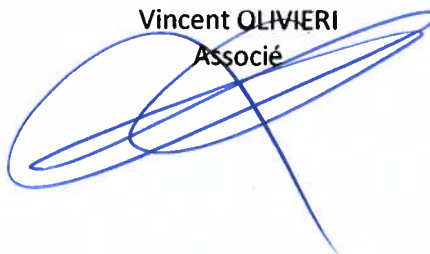
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Creusot, le 19 Juin 2019

**Le Commissaire aux Comptes  
SA CORGECO**

**Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Dijon**

Vincent OLIVIERI  
Associé



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement	1 500	1 317	183	933	-750	-80.40	
	Concessions, Brevets et droits similaires	11 115	10 971	144	224	-80	-35.78	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains	268 909		268 909	268 909			
	Constructions	2 180 101	899 299	1 280 801	1 377 023	-96 221	-6.99	
	Installations techniques Matériel et outillage	602 713	554 528	48 185	63 789	-15 604	-24.46	
	Autres immobilisations corporelles	654 976	587 625	67 351	83 141	-15 790	-18.99	
	Immobilisations en cours	833 118		833 118	833 118			
	Avances et acomptes	2 140		2 140	2 140			
	<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	1 910		1 910	1 600	310	19.38		
<b>Total I</b>	<b>4 556 481</b>	<b>2 053 741</b>	<b>2 502 741</b>	<b>2 630 877</b>	<b>-128 136</b>	<b>-4.87</b>		
Comptes de liaison								
<b>Total II</b>								
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements	7 009		7 009	8 221	-1 212	-14.74	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services	2 487		2 487	330	2 157	653.67	
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 238	-1 238	-100.00	
	<b>Créances (3)</b>							
	Créances usagers et comptes rattachés	647 906	1 881	646 025	458 214	187 811	40.99	
	Autres créances	98 566		98 566	134 351	-35 785	-26.64	
Valeurs mobilières de placement	24 849		24 849	24 849				
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	1 334 170		1 334 170	1 449 885	-115 715	-7.98		
Charges constatées d'avance (3)	7 773		7 773	13 321	-5 549	-41.65		
<b>Total III</b>	<b>2 122 760</b>	<b>1 881</b>	<b>2 120 879</b>	<b>2 090 409</b>	<b>30 469</b>	<b>1.46</b>		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>6 679 242</b>	<b>2 055 622</b>	<b>4 623 620</b>	<b>4 721 286</b>	<b>-97 667</b>	<b>-2.07</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**SA CORGECO**  
Commissaire aux comptes  
BP 98  
AUDITIS  
71203 LE CREUSOT

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 233 066		1 089 576		143 489	13.17
	Report à nouveau	152 624		151 832		792	0.52
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	-1 995		143 768		-145 763	-101.39
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	455 665		461 394		-5 729	-1.24	
Provisions réglementées	167 057		167 057				
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	<b>2 006 416</b>		<b>2 013 627</b>		<b>-7 211</b>	<b>-0.36</b>	
	<b>Comptes de liaison</b>						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	47 221		95 000		-47 779	-50.29
	Provisions pour charges	53 727		53 727			
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	96 116		96 629		-514	-0.53
	Fonds dédiés sur autres ressources	35 565		35 565			
	<b>Total III</b>	<b>232 628</b>		<b>280 921</b>		<b>-48 293</b>	<b>-17.19</b>
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 890 338		1 966 058		-75 720	-3.85
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			25		-25	-100.00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 187		93 486		14 701	15.73
	Dettes fiscales et sociales	149 472		145 297		4 175	2.87
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	163 466		161 056		2 409	1.50
	Autres dettes	73 113		38 413		34 699	90.33
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance			22 403		-22 403	-100.00
	<b>Total IV</b>	<b>2 384 575</b>		<b>2 426 739</b>		<b>-42 163</b>	<b>-1.74</b>
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>4 623 620</b>		<b>4 721 286</b>		<b>-97 667</b>	<b>-2.07</b>

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

**SA CORGECO**  
2 404 336  
Commissaire aux comptes  
BP 98  
71203 LE CREUSOT

AUDITIS

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	2 773 783		2 771 149		2 634	0.10
Production stockée	2 157		-70		2 227	NS
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	5 847		10 083		-4 236	-42.01
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-77		303		-380	-125.29
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	617 007		646 682		-29 675	-4.59
<b>Total I</b>	<b>3 398 718</b>		<b>3 428 147</b>		<b>-29 429</b>	<b>-0.86</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	31 511		36 851		-5 340	-14.49
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	1 212		-507		1 719	338.98
Autres achats et charges externes	683 976		683 143		833	0.12
Impôts, taxes et versements assimilés	134 597		114 090		20 507	17.97
Salaires et traitements	1 497 222		1 635 194		-137 972	-8.44
Charges sociales	1 005 686		719 964		285 721	39.69
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	143 234		147 786		-4 552	-3.08
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions			105		-105	-100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	158		148		10	6.50
<b>Total II</b>	<b>3 497 594</b>		<b>3 336 774</b>		<b>160 820</b>	<b>4.82</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-98 876</b>		<b>91 374</b>		<b>-190 249</b>	<b>-208.21</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**SA CORGECO**  
Commissaire aux comptes  
BP 98  
AUDITIS 71203 LE CREUSOT



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	2 356		3 301		-945	-28.63
Reprises sur provisions et transferts de charges	47 779				47 779	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	50 135		3 301		46 834	NS
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	38 798		41 693		-2 895	-6.94
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	38 798		41 693		-2 895	-6.94
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	11 337		-38 392		49 729	129.53
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	-87 539		52 981		-140 520	-265.23
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	164				164	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	85 909		96 799		-10 891	-11.25
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>	86 073		96 799		-10 727	-11.08
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	352				352	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	178				178	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions			1 304		-1 304	-100.00
<b>Total VIII</b>	530		1 304		-774	-59.39
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	85 543		95 495		-9 952	-10.42
Impôts sur les bénéfices (IX)			209		-209	-100.00
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	3 534 926		3 528 248		6 678	0.19
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	3 536 922		3 379 980		156 942	4.64
<b>Solde intermédiaire</b>	-1 995		148 268		-150 263	-101.35
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			4 500		-4 500	-100.00
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	-1 995		143 768		-145 763	-101.39

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 623 619.71 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 398 718.40 Euros et dégagant un déficit de -1 995.37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Un incendie a détruit la quasi totalité d'un bâtiment en construction en novembre 2016. Le montant des travaux en cours relatif à cette construction s'élève à 833 118 € au 31/12/2018.

Le chiffrage du préjudice et des coûts de reconstruction sont toujours en cours. La prise en charge par les compagnies d'assurance devrait être assurée. Toutefois la détermination des responsabilités n'est pas arrêtée et fait l'objet de procédures.

Au 31/12/2018 les En cours de Travaux n'ont pas été dépréciés et en contrepartie, il n'a pas été comptabilisé de produit à recevoir au titre des assurances et du remboursement des préjudices subis.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis et présentés conformément aux règles comptables générales en la matière.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- des règlements N°99.01 et N°99.03 du CRC relatif aux modalités d'établissements des comptes sociaux annuels des associations et fondations, gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés,

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- de l'instruction M22 relative au secteur sanitaire et social de l'avis N°2007-05 du 4 mai 2007 du CNS.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	1 500		
<b>TOTAL</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 115		
<b>TOTAL</b>			
Terrains	268 909		
Constructions sur sol propre	2 180 101		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	606 004		4 111
Installations générales agencements aménagements divers	321 963		8 892
Matériel de transport	162 916		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	160 067		1 962
Immobilisations corporelles en cours	833 118		
Avances et acomptes	2 140		
<b>TOTAL</b>	4 535 218		14 965
Prêts, autres immobilisations financières	1 600		310
<b>TOTAL</b>	1 600		310
<b>TOTAL GENERAL</b>	4 549 433		15 275

**SA CORGECO**

Commissaire aux comptes  
BP 98

AUDITIS  
71203 LE CREUSOT

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			1 500	1 500
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			11 115	11 115
Terrains				268 909	268 909
Constructions sur sol propre				2 180 101	2 180 101
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 403	602 713	602 713
Installations générales agencements aménagements divers				330 855	330 855
Matériel de transport				162 916	162 916
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			824	161 205	161 205
Immobilisations corporelles en cours				833 118	833 118
Avances et acomptes				2 140	2 140
	TOTAL		8 227	4 541 957	4 541 957
Prêts, autres immobilisations financières				1 910	1 910
	TOTAL			1 910	1 910
	TOTAL GENERAL		8 227	4 556 481	4 556 481

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	567	750		1 317
Autres immobilisations incorporelles	10 891	80		10 971
Constructions sur sol propre	803 078	96 221		899 299
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	542 215	19 538	7 225	554 528
Installations générales agencements aménagements divers	259 732	13 966		273 699
Matériel de transport	157 815	3 915		161 730
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	144 258	8 763	824	152 197
	TOTAL	1 907 098	142 404	2 041 452
	TOTAL GENERAL	1 918 556	143 234	2 053 741

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	750				
Autres immob.incorporelles	80				
Constructions sur sol propre	96 221				
Instal.techniques matériel outillage indus.	19 538				
Instal.générales agenc.aménag.divers	13 966				
Matériel de transport	3 915				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 763				
	TOTAL	142 404			
	TOTAL GENERAL	143 234			

**SA CORGECO**

Commissaire aux comptes  
BP 98

AUDITEUR  
71203 LE CREUSOT

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Etat des provisions**

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Investissements	167 057				167 057
<b>TOTAL</b>	<b>167 057</b>				<b>167 057</b>

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	33 727				33 727
Autres provisions pour risques et charges	115 000		47 779		67 221
<b>TOTAL</b>	<b>148 727</b>		<b>47 779</b>		<b>100 948</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 881				1 881
<b>TOTAL</b>	<b>1 881</b>				<b>1 881</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>317 665</b>		<b>47 779</b>		<b>269 886</b>

<b>Dont dotations et reprises financières</b>			47 779		
-----------------------------------------------	--	--	--------	--	--

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 910		1 910
Clients douteux ou litigieux	2 500	2 500	
Autres créances clients	645 406	645 406	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 639	3 639	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	36 841	36 841	
Débiteurs divers	58 086	58 086	
Charges constatées d'avance	7 773	7 773	
<b>TOTAL</b>	<b>756 155</b>	<b>754 245</b>	<b>1 910</b>

**SA CORGECO**

Commissaire aux comptes  
BP 98

71203 LE CREUSOT  
AUDITIS

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	521	521		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 889 817	76 710	319 189	1 493 918
Fournisseurs et comptes rattachés	108 187	108 187		
Personnel et comptes rattachés	6 254	6 254		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	140 799	140 799		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 419	2 419		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	163 466	163 466		
Autres dettes	73 113	43 550	29 563	
<b>TOTAL</b>	<b>2 384 575</b>	<b>541 905</b>	<b>348 752</b>	<b>1 493 918</b>

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Site internet	Linéaire	2 ans
Aménagement terrain	Linéaire	3 à 10 ans
Construction	Linéaire	5 à 30 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

### Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciation de l'exercice : NEANT

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### Dépréciation des valeurs mobilières

NEANT

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	521
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 697
Dettes fiscales et sociales	4 051
Autres dettes	8 634
Total	39 904

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 773
Total	7 773

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	7
Employés	54
Total	61

34 travailleurs handicapés

#### Congés payés :

Le montant des congés restant dus au 31/12/2018 et non provisionnés s'élève à 113 658.74 €.

Les charges relatives à ces congés s'élèvent à 45 464 €

#### Valorisation des contributions volontaires

Abandon des indemnités kilométriques au profit de l'Association pour 5 447 €.

Le nombre d'heures de bénévolat au cours de l'année 2018 s'élève à 986 heures.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt de 450 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne (solde au 31.12.2018 de 293 002 euros).

Cautions personnes morales : ville de MACON à hauteur de 50%.

Emprunt de 900 000 euros auprès du Crédit Foncier (solde au 31 décembre 2018 de 750 000 euros).

Garantie par la ville de MACON à hauteur de 50% et par le Conseil Général de Saône et Loire à hauteur de 50 %.

Emprunt de 551 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts (solde au 31 décembre 2018 de 519 401 euros).

Garantie par la ville de MACON à hauteur de 50% et par le Conseil Général de Saône et Loire à hauteur de 50 %.

Emprunt de 349 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts (solde au 31 décembre 2018 de 327 413 euros).

Garantie par la ville de MACON à hauteur de 50% et par le Conseil Général de Saône et Loire à hauteur de 50 %.

**SA CORGECO**

Commissaire aux comptes  
BP 98

AU 71203 LE CREUSOT



## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### **Engagement en matière de pensions et retraites**

Le montant des engagements de retraite a été calculé à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques décrits ci-dessous. Le montant de la dette actuarielle s'élève à 211 069 Euros au 31 décembre 2018.

Cet engagement global est couvert par une provision pour charge partielle d'un montant de 33 727 € comptabilisée dans le compte 153000 "Provisions départ retraite"

#### **1. Paramètres économiques :**

L'augmentation annuelle des salaires :

- 1.50 % constant pour la catégorie des cadres
- 1.50 % constant pour la catégorie des non cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 1.57% (inflation comprise).

#### **2. Paramètres sociaux :**

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 62 ans pour la catégorie des cadres
- 62 ans pour la catégorie des non cadres

Le taux de rotation retenu est :

- 2% constant pour la catégorie des cadres
- 2% constant pour la catégorie des non cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- 45% pour la catégorie des cadres
- 35% pour la catégorie des non cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

#### **3. Paramètres techniques :**

- L'année des calculs retenue est 2018.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TH-TF.00.02
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.
- Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.
- La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées, soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.
- Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.
- Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.